

Adresse

Zurich, le 15 avril 2021

Renouvellement du Conseil de fondation

Madame, Monsieur

Par la présente, nous vous informons de la prochaine élection de renouvellement du Conseil de la Pro Medico Fondation pour le mandat de quatre ans allant de 2021 à 2024. Nous vous demandons donc de bien vouloir transmettre ce courrier à vos employés assurés.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême et se compose de 13 membres, soit six représentants des employeurs, six représentants des salariés et un tiers neutre – non assuré au sein de la Fondation – en tant que président.

Les candidats suivants se présentent aux élections du Conseil de fondation:

Représentants des employeurs

Dr. méd. Bettina Balmer, Zurich (candidate sortante)
Dr. méd. Beat Gafner, Schwarzenburg (candidat sortant)
Dr. méd. Max Kuhn, Windisch (candidat sortant)
Dr. méd. Wolfgang Meyer, Villmergen (candidat sortant)
Dr. méd. vet. Roger Weiss, Herrliberg (candidat sortant)
Dr. méd. Mathias Wenger, Frauenfeld (candidat sortant)

Représentants des salariés

Charlotte Diener Irniger, Zurich (candidate sortante)
Suzanne Dietter, Merishausen (candidate sortante)
Karin Cavelti, Pfäffikon SZ (nouvelle candidate)
Sandra Flammer, Schönenberg (nouvelle candidate)
Dr. iur. Michael Kohlbacher, Zeihen (candidat sortant)
Lic. rer. pol. Erna Wyrsh, Widen (candidate sortante)

Président

Dr. iur. Hermann Walser, Uster (candidat sortant)

La liste de candidats proposée a été élaborée à partir du groupe des représentants des salariés et des employeurs éligibles. Elle tient compte de la meilleure représentation possible des deux catégories de sa-

lariés (cadres et non cadres) et des deux sexes. Heureusement, la majorité des anciens membres du Conseil de fondation se sont déclarés prêts à se représenter, contribuant ainsi de manière importante à la continuité du Conseil de fondation.

Les représentants des salariés issus des commissions de prévoyance ou des associations professionnelles affiliées à la Fondation ont le droit de proposer des représentants des salariés en tant que candidats à l'élection du Conseil de fondation. Le candidat doit pouvoir justifier du consentement écrit d'au moins dix personnes assurées.

Sont éligibles les candidats qui sont assurés auprès de la Fondation et dont les rapports de travail avec l'employeur affilié n'ont pas été résiliés. Les candidats doivent soumettre au Conseil de fondation un curriculum vitae ainsi qu'un extrait du casier judiciaire et du registre des poursuites.

Les personnes souhaitant se présenter à l'élection du Conseil de fondation doivent soumettre leur candidature à l'administration de la Fondation dans les 30 jours suivant la date de notification des élections à venir.

Vous trouverez tous les détails dans le Règlement régissant l'organisation et les élections de la Fondation disponible à l'adresse www.promedico.ch, «Dokumente / Downloads», «Reglemente».

Ce courrier ainsi que d'autres informations concernant les élections et leurs résultats seront publiés à l'adresse www.promedico.ch, «Dokumente / Downloads», «Aktuell».

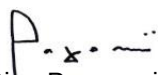
Nous vous remercions de votre coopération.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Pro Medico Fondation



Peter Michel



Gion Pagnoncini